

## Deux avocats français jugent *Race*

**THEATRE.** La pièce de David Mamet, qui a pour cadre un cabinet d'avocats new-yorkais, met en scène un riche Américain blanc accusé du viol d'une femme noire.

**Pierre Haïk**, avocat renommé, et **Marie Dosé**, étoile montante du barreau de Paris, commentent les questions éthiques soulevées par cette pièce à l'affiche de la Comédie des Champs-Élysées.



Me Pierre Haïk & Me Marie Dosé  
(crédits : j-c marmara – LE FIGARO)

### - UN AVOCAT PEUT-IL REFUSER UN CLIENT ?

M<sup>es</sup> Haïk et Dosé répondent d'une seule voix : non! « *Cela ne m'est arrivé qu'une fois, précise le premier. Des proches de Youssouf Fofana m'avaient demandé de défendre le chef antisémite du "gang des barbares", précisant qu'ils s'adressaient à moi parce que j'étais juif. C'était le mot de trop: on me choisit parce que je suis avocat, point à la ligne.* » Me Dosé sait ce qu'elle refuserait : qu'on lui impose « *la défense d'une idéologie à la place de celle d'un individu.* »

### LA VÉRITÉ EST-ELLE L'AFFAIRE DE L'AVOCAT ?

« *L'innocence ou la culpabilité de mon client ne m'importent pas, tranche Me Haïk. S'il nie les faits, je ne lui demande jamais si, en réalité, il est coupable. Je cherche les failles du dossier qui vont me permettre de le défendre de manière totalement libre et, comme les avocats de la pièce, j'élabore un scénario, une histoire crédible à raconter au tribunal. L'avocat est un inventeur. Toutes les armes sont bonnes pour défendre. L'angoisse de perdre le procès me donne du punch. Cela vaut pour tous les clients.* » Me Dosé partage cette approche : « *Souvent, lors de la première entrevue, le client teste sur son avocat un système de défense. Je lui explique que je vais me détacher de la problématique coupable ou innocent pour instaurer une forme de distance entre lui et moi. C'est ainsi que l'on peut prétendre obtenir un acquittement ou, en cas de reconnaissance de culpabilité par l'accusé, une peine moins lourde. Dans une affaire de viol, par exemple, la plaidoirie idéale peut consister à dire, bien que cela paraisse paradoxal : "Mon client ne reconnaît pas les faits parce que c'est impossible pour lui."* »

### EXISTE-T-IL DES CAS INDÉFENDABLES ?

« *Je ne connais pas d'infraction maudite, rétorque Me Dosé. Il y a dix ans, quand j'ai débuté, les violeurs étaient persuadés qu'ils devaient désigner une avocate. Violeurs, meurtriers, terroristes, je*

*défends quiconque fait appel à moi. J'entends parfois des confrères dire: "Ah ça, je ne pourrais pas..." Dans ce cas, il ne faut pas se dire pénaliste. » Me Haïk renchérit : « Je peux avoir les larmes aux yeux en entendant la déposition d'une victime. Mais ma priorité, c'est d'aller au bout dans la défense de celui que j'assiste, quoi qu'il ait pu faire. »*

#### **UN BON AVOCAT COÛTE-T-IL FORCÉMENT CHER ?**

*« J'ai plus de plaisir à prendre une affaire que les honoraires qui vont avec, résume joliment Me Haïk. Je donne autant de moi-même pour rien que pour des milliers d'euros, tout simplement parce que j'ai honte quand je ne suis pas bon. » Me Dosé nuance : « Moi aussi, il m'arrive de plaider pour rien, mais cela se passe rarement bien. Si j'interviens gratuitement, le client me prend d'une certaine façon en otage : l'avocat ne doit être à la merci ni de la puissance ni du désastre financier de son client. »*

#### **PEUT-ON «LÂCHER» UN CLIENT EN ROUTE ?**

*« Cela m'est arrivé dans des cas rarissimes, quand le client se comportait de manière particulièrement désagréable avec mes collaborateurs ou les secrétaires du cabinet », répond Me Haïk. « Je ne me suis jamais retrouvée en situation de le faire à cause du client lui-même, complète Me Dosé, mais en raison de son entourage ou de sa famille, qui se montraient grossiers, voire menaçants. »*

#### **UN PROCÈS PEUT-IL ÊTRE PERDU D'AVANCE ?**

*« Oui, admet Me Haïk, quand on sent devant soi, en regardant le tribunal, un mur de mépris. Dans ces cas-là, quoi qu'on fasse, c'est fichu parce qu'on ne nous écoute pas. » Me Dosé garde en mémoire une audience de trois heures pendant laquelle la présidente n'a « pas jeté un regard » à son client. Résultat : une « plaidoirie de défoulement » et une peine « excessivement sévère ».*

#### **EST-CE GRAVE DE PERDRE UN PROCÈS ?**

*Pour Me Dosé, un mauvais résultat entraîne une remise en cause personnelle : « En juin 2008, aux assises, mon client a été très lourdement condamné. Il ne s'est pas passé une journée depuis sans que j'y repense. » Me Haïk confirme : « L'acquittalment, c'est un moment magique, la perpétuité, un effondrement. Marie a raison: quand on perd, on ne rejette pas la faute sur les jurés, mais on se fustige soi-même. »*